



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2014 - 2 OCT. 2014



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 23 septembre 2014, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Virginie SUDRE à Bernadette CACALY - Sophie BAUDOIN à Cyrille CUENOT - David CICALA à Odile BEDEAU DE L'ÉCOCHERE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Bénédicte KREBS a été désignée.

DELIB 2014.09.29 14

OBJET : Acquisition des parcelles cadastrées CV n° 111, 115, 117 et 120 – rue du Lac

Monsieur Martial VIAL, adjoint délégué en charge du développement durable, de l'aménagement urbain et des déplacements / modes doux, expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre d'une politique de maîtrise du patrimoine communal et du projet d'aménagement de l'espace situé aux abords du nouvel Hôtel de ville actuellement en construction, il est proposé l'acquisition des parcelles cadastrées CV n° 111, 115, 117 et 120 situées rue du Lac.

La présente délibération concerne un tènement immobilier comprenant :

- Une maison d'habitation et d'une grange avec jardin édifiées sur la parcelle de terrain cadastrée CV n° 111 d'une contenance de 498m²,
- D'une parcelle de terrain attenante utilisé en terrain d'agrément cadastrée CV n° 120 d'une contenance de 115 m²,
- D'une parcelle servant de voie d'accès à la maison, grevée de servitude de passage au profit de deux propriétés voisines, cadastrée CV n° 115, d'une contenance de 119 m²,
- D'une parcelle servant de stationnement, grevée d'une servitude de stationnement ainsi que d'une servitude d'entreposage d'une cuve à fuel situé sur la parcelle CV n° 118 au profit d'une des propriétés voisines, d'une contenance de 55 m².

Le tènement est situé en zone Ua du règlement d'urbanisme en vigueur.

Ce dossier a fait l'objet d'un avis du service des domaines en date du 29 août 2014. Ainsi, compte tenu des tendances du marché immobilier du secteur et des caractéristiques propres du bien considéré, la valeur de ce bien a été estimée à 280 000€.

Après négociations, Monsieur Franck RACCURT, propriétaires des biens, acceptent la vente pour un montant de 290 000€ (deux cents quatre-vingt-dix mille euros) par courrier du 10 septembre 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** l'acquisition du tènement immobilier composé des parcelles CV n° 111, 115, 117 et 120 situées rue du Lac, au prix de 290 000€ ; les frais d'acte notariés sont à la charge de l'acquéreur (la commune),
- **AUTORISE** le maire à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que toutes pièces utiles en l'objet.
- **Dit que les crédits sont disponibles au Budget Primitif 2014 – Chapitre 21**

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 30 septembre 2014.
Publication et transmission en sous-préfecture le

- 1 OCT. 2014

Le Maire

Michel BACCONNIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.